



AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2025 ET ENVOI DE COMPTES DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'en vertu des articles 501 à 504 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.C.C.-19), le rôle général de perception pour l'année financière 2025 a été complété et déposé à l'hôtel-de-ville situé au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Que toute personne intéressée à consulter le rôle de perception peut le faire durant les heures d'ouverture de l'hôtel-de-ville, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h15 à 12h.

Que toutes personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant selon les modalités de paiement applicables, aux dates respectives auxquelles lesdites taxes deviennent dues et exigibles.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Bromont, ce 11^e jour du mois de janvier 2025.

Stéphane Brochu

Directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier